



LE BEAU LIEU

Bulletin d'informations municipales

Aux gens de la rue Marie-Anne

Désireux de voir se régler enfin les problèmes de la rue Marie-Anne, le Conseil invite les citoyens de la rue Marie-Anne à une assemblée des électeurs lundi le 25 février à 20hres, à la Mairie.

Zonage: c'est fait

Après l'avoir étudié des heures et des heures, après avoir attendu les bénédictions du MAC des mois et des mois, après avoir tout repris à la lumière du zonage agricole, après avoir consulté et réuni les citoyens à deux (2) reprises, le Conseil municipal a adopté le nouveau règlement de zonage.

Afin de vous faire mieux connaître ce règlement, le Beaulieu vous en livrera les parties importantes d'ici les prochains numéros. Pour débiter voici ce que stipule le nouveau règlement de zonage au chapitre de l'émission des permis.

Emission des permis

a) Présentation, forme et contenu des permis

Toute demande de permis doit être présentée par écrit à l'inspecteur en bâtiments. Les documents suivants devront accompagner les formules fournies par la Municipalité (en trois copies):

- pour construction:
 - un plan de cadastre du terrain et description des servitudes, dans la mesure où jugé nécessaire;
 - un plan de situation exécuté à l'échelle d'au moins 1:600 indiquant la forme et la superficie du lot, là ou les lignes de rue et les marges réglementaires s'il y a lieu;

- . un plan de situation des espaces de stationnement et des installations sanitaires;
- . les plans, élévations, coupes, croquis et cahiers des charges nécessaires pour une parfaite compréhension de la nature de la demande;
- . une évaluation du coût probable des travaux.

- . pour agrandissement, modification et réparation:
 - . un plan de cadastre du terrain ainsi qu'une description des servitudes, dans la mesure où jugé nécessaire;
 - . un plan de la situation actuelle et de la situation projetée, exécuté à l'échelle d'au moins 1:600;
 - . les plans, élévations, coupes, croquis, représentant l'usage avant et après l'agrandissement, la modification ou la réparation, ainsi que les cahiers des charges nécessaires pour une parfaite compréhension de la nature de la demande.

- . pour déplacement:
 - . l'itinéraire projeté
 - . des photographies du bâtiment, du terrain proposé et des bâtiments adjacents au terrain proposé.

b) Suite donnée à la demande de permis

Dans un délai d'au plus un (1) mois de la date du dépôt de la demande, l'inspecteur en bâtiments doit, après avoir consulté la Commission, délivrer le permis demandé si tout est conforme aux dispositions du présent règlement et aux exigences de salubrité des autorités provinciales.

Dans le cas contraire, il doit faire connaître son refus par écrit et le motiver.

Dans l'un ou l'autre cas, un (1) exemplaire des plans et documents annexés à la demande est gardé dans les archives de la Corporation.

Ca bouge à la bibliothèque

L'activité augmente à la bibliothèque. En plus du prêt de livres, de disques et de revues, nous vous offrons maintenant une exposition mensuelle à partir du 11 mars prochain. Diane Côté sera la première

artisane à vous faire connaître ses oeuvres pour une durée de deux (2) semaines aux heures d'ouverture de la bibliothèque. Profitez d'un échange de livre pour venir admirer et rencontrer cette artiste et ses tissages.

Comme vous avez pu le constater, nos jeunes et très jeunes fréquentent assidûment la bibliothèque, donc nous voulons l'adapter à leurs besoins, en y aménageant un coin où ils leur sera agréable de lire et de bouquiner.

Mais comme cet aménagement ne se fait pas seul, nous aurions besoin de bricoleur disposant de quelques heures et d'un bon marteau. Téléphonez à Violette Goulet à 828-9245.

Comme dernière nouvelle, sachez que nous avons reçu notre deuxième rotation de volumes et de disques le 19 février dernier. Venez voir. A la prochaine, au plaisir de vous rencontrer.

Le Comité de la bibliothèque

La Croix Rouge a besoin de vous

Le début de mars annonce le printemps et aussi la campagne de souscription de la Société canadienne de la Croix Rouge. D'ici peu un de nos représentants frappera à votre porte pour votre don annuel. Soyez généreux: la Croix Rouge est une source de vie.

Violette Goulet
Responsable locale

Les Sports: chronique de ski de fond

Le 27 janvier dernier a marqué l'ouverture officielle de la piste de ski de fond "Beaulieu". Peu de gens ont assisté à la clinique donnée à cette occasion, mais veuillez croire que cela en valait la peine. Nous voulions en même temps vous expliquer le parcours et en profiter pour faire plus ample connaissance, et qui sait, nous aurions peut-être assisté à la création d'un club de ski de fond, et pourquoi pas, nous sommes ouverts à toutes suggestions.

Le parcours que nous avons tracé pour cette année est le suivant:

Départ du chalet du club de golf, longe quelque peu le chemin du bout de l'île (côté sud) traverse l'avenue Orléans pour emprunter l'accès

de la rue Marie-Anne, suivre l'indication de la piste à cet endroit qui nous mène à la rue des Pins pour laquelle nous avons fait un accès et toujours en direction "est" nous sortons du bois à la grosse roche St-Laurent et ensuite nous longeons le bois jusque vis-à-vis la tour de Radio Canada sur la route Prévost soit la fin du parcours et vous aurez parcouru alors 5Km et il vous faut revenir.

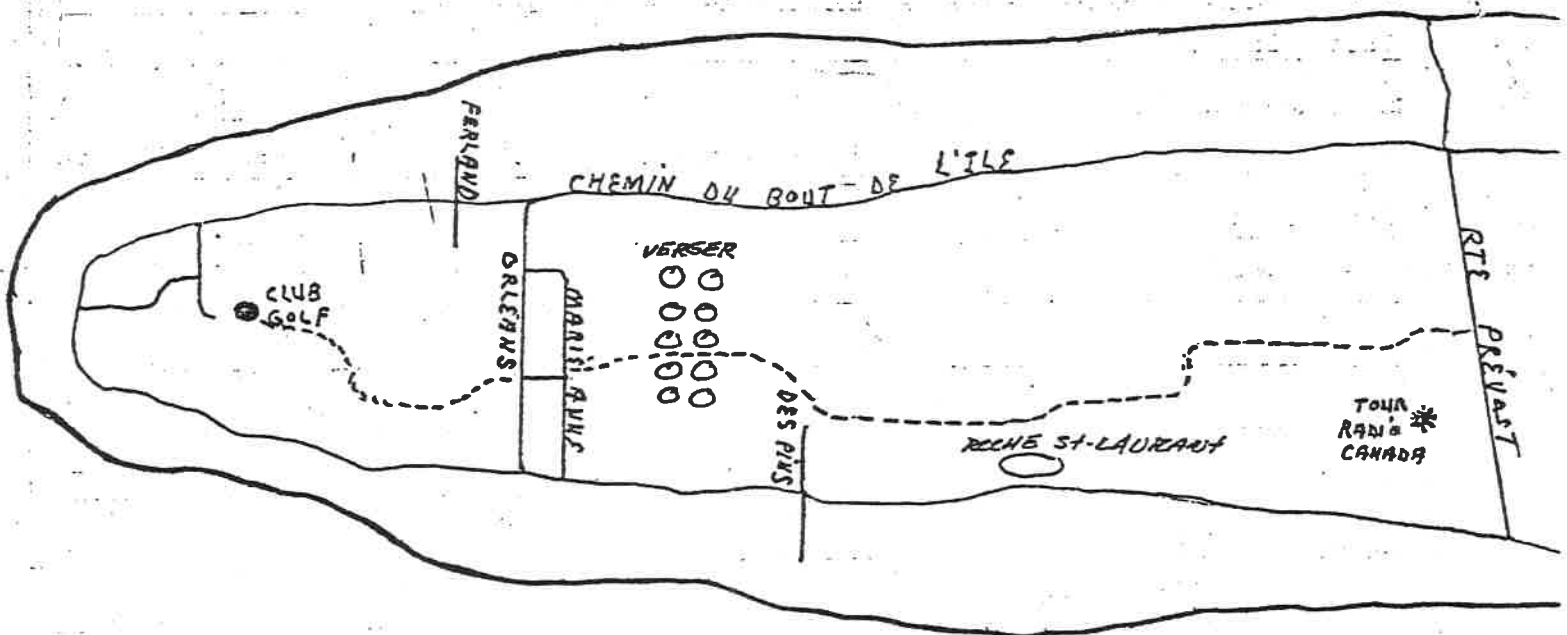
Il y a des indications tout au long de la piste identifiées par un skieur rouge sur fond blanc.

Lors de notre communiqué précédent, nous avons insisté pour que les motoneigistes respectent notre piste et nous devons les féliciter car ce sont les meilleurs collaborateurs.

Malheureusement, nous avons constaté que beaucoup de gens utilisent la piste pour faire des promenades à pied, ou encore, des skieurs qui ne peuvent se séparer de leur chien qui se permettent même de grogner lorsqu'ils vous rencontrent, en plus de laisser leurs traces un peu partout. Nous avons même remarqué une trace de mini-trail en plein milieu de la piste. Alors s.v.p. utilisez le parcours avec vos skis et sans animaux, ce n'est qu'une question de respect envers les skieurs.

Pour terminer, nous désirons vous informer que vous pouvez vous procurer des macarons qui identifient les usagers de la piste de ski de fond. Ils sont disponibles à la salle de l'école au prix de \$1.00 chacun. Vous pouvez aussi vous adresser aux membres du comité sportif. Les recettes sont pour l'entretien de la piste alors si vous voulez avoir une belle piste de ski, cela en vaut la peine et, bonne randonnée!

Claude Bussière



----- INDIQUE LA PISTE DE SKI FOND.

..../5

HLM pour personnes âgées

Vous vous en souvenez peut-être, cet été, nous avons parlé d'un projet de HLM pour personnes âgées. Nous vous avons demandé ce que vous en pensiez et nous n'avons reçu que trois (3) réponses... Avouez que ce n'est pas très concluant....

Cette fois, c'est officiel: le gouvernement du Québec nous offre de construire 10 unités de HLM (c.à.d. 10 logements à loyer modique pour personnes âgées. Il faut remarquer que l'administration de tel HLM est déficitaire et le Conseil doit combler le déficit. Nous nous posons des questions sur l'opportunité de construire ces logements dans les limites de notre municipalité. La clientèle de ces HLM semble quasi inexistante: Ne vaudrait-il pas mieux regrouper nos 10 unités avec celles de St-Pierre, disposer ainsi de meilleurs services et n'assurer que notre quote-part du déficit?....

Avant de prendre une décision à ce sujet, nous revenons à la charge avec un nouveau questionnaire. Tous les citoyens majeurs sont invités à répondre et à envoyer leur réponse au Secrétaire de la municipalité ou bien à lui téléphoner avec heures de bureau.

	<u>OUI</u>	<u>NON</u>
NOM:-----		
AGE:-----		
1) Un HLM pour personnes âgées est-il nécessaire à Ste-Pétronille?
2) Ce HLM doit-il être construit à Ste-Pétronille selon vous?
3) Avez-vous des objections à regrouper ces 10 unités avec les 10 unités de St-Pierre?
